

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS
En date du vendredi 3 mars 2023 à 20h**

Présents : - M. BLANQUE Pierre - M. ECHARD Vincent - M. FOURNIER Daniel - M. GAURENNE Claude - Mme GAURENNE Sylvie - Mme INGLES Martine - M. PINEDE Jean-Marie - Mme LINTZ Ghislaine - Mme RODRIGUEZ Noémie

Absent excusé : M. BUL Alain

Secrétaire de séance : M. FOURNIER Daniel

Date de convocation : 27/02/2023

Préambule : approbation du compte-rendu de la dernière réunion du CM

- **Participation financière de la commune au SIAEPA**

Le Maire expose la délibération prise par le SIAEPA, le 26/10/2022, relative à la participation financière des communes membres pour l'année 2023, qui fixe cette dernière à 25 €/habitant, population DGF.

La participation pour la commune de Saint Pierre Dels Forcats s'élève à 19 275 €.

Le conseil municipal valide cette proposition.

- **Participation financière de la commune au SIVM**

Monsieur le Maire présente la délibération prise par le conseil d'administration du Syndicat à Vocations Multiples de la région de Mont Louis (SIVM) relative aux participations des communes adhérentes pour l'année 2023. La participation de la commune de Saint Pierre dels Forcats s'élève à 5 456 € en fonctionnement et 53 171,28 € en investissement.

Le conseil municipal valide cette proposition.

- **Avance de trésorerie au SIECA**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la demande du Syndicat Intercommunal d'Exploitation du Cambre d'Aze (SIECA) d'une avance de trésorerie de 95 000 €, motivée par le manque de solde de trésorerie à cette date. La différence sera avancée par les communes de Saint Pierre dels Forcats et Eyne à parts égales, ce qui permettra au SIECA de pouvoir effectuer le virement de 350 000 € à la SPL TRIO pour sa quote-part à la formation du capital social. Le SIECA effectuera le remboursement de cette avance de trésorerie au plus tard le 31/12/2023.

La proposition est validée à l'unanimité par le conseil municipal.

- **Adhésion au dispositif Médiation Préalable Obligatoire (MPO) assurée par le Centre de gestion 66**

Le Maire rappelle que dans la fonction publique territoriale, la médiation préalable obligatoire est confiée aux centres de gestion.

La médiation est un dispositif novateur qui a vocation à désengorger les juridictions administratives. Elle vise également à rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure amiable, plus rapide et moins coûteuse qu'un contentieux engagé devant le juge administratif.

Cette prestation est fixée par le CDG 66 dans les conditions suivantes :

La mission de médiation préalable obligatoire est financée par la cotisation additionnelle pour les collectivités affiliées.

L'adhésion n'occasionnera aucun frais, seule la saisine du médiateur à l'occasion d'un litige entre un agent et son employeur donnera lieu à contribution financière.

L'adhésion à la MPO est acceptée à l'unanimité.

- **Adhésion au contrat de maintenance Camping-car Park**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de souscrire un contrat de maintenance avec la Société Camping-car Park, afin d'assurer l'entretien de l'aire de Camping-car Park de la commune.

Le tarif annuel de cette prestation est de 2 500 € HT, la durée est de 5 ans.



Le conseil municipal valide la signature de ce contrat de maintenance.

- **Tarification pour location du centre d'hébergement du Cambre d'Aze à des groupes**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la possibilité de louer le Centre d'hébergement du Cambre d'Aze, situé au 29 rue des narcisses, à des groupes encadrés. La capacité d'accueil maximale est de 40 personnes. Le centre est composé de chambres individuelles ou doubles ainsi que d'une cuisine, un réfectoire, un espace détente, une salle d'activités, une lingerie et des sanitaires collectifs.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'accueil de ces groupes encadrés :

- Nombre de participants de 10 à 40 personnes (adultes et/ou enfants),
- Durée de la location une semaine minimum,
- Tarif de 15 euros par jour et par personne.

- **Projet de création d'une entreprise de torréfaction**

Présentation d'un projet de création d'une entreprise de torréfaction solaire sur la commune.

Cette initiative est accueillie favorablement par le conseil municipal.

Afin de le mener à bien, les initiateurs de ce projet sont à la recherche d'un local pour entreposer leur matériel et remorque. Cette demande va être étudiée.

- **Projet d'acquisition de terrain Calvet**

Attente de la modification du PLU pour pouvoir acquérir le terrain.

- **Remplacement de radiateurs**

Les radiateurs des logements des gîtes, rue de l'église, ainsi que ceux de la maison pastorale vont être remplacés par des radiateurs en fonte active, ce qui permettra une économie d'énergie.

Le devis de l'entreprise FABELEC, pour un montant de 6 637.34 € HT est accepté par le conseil municipal.

- **Questions diverses**

Monsieur Jean-Marie PINEDE a fait part de l'efficacité du dispositif mis en place lors de la coulée de neige survenue le 26 février 2023 dans un couloir du Cambre d'Aze, au-dessus de la station de ski.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 23h.

Le Maire,
Pierre BLANQUE,



Le secrétaire de séance,
Daniel FOURNIER,

